

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 20 septembre 2016

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 21 (20 à partir du point II 1, Délibération sur le principe de renouvellement de la délégation de service)

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 13 (14 à partir du point II 1, Délibération sur le principe de renouvellement de la délégation de service)

- AYANT DONNE POUVOIR : 8

Le Lundi 26 septembre 2016 à 18h00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Planjo de Sainte-Foy Tarentaise, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Simone PERGET, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY (Bourg-Saint-Maurice)

Monsieur Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)

Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)

Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)

Messieurs Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON (Sééz)

Madame Maud VALLA, Messieurs Gilles MAZZEGA, Jean-Christophe VITALE (Tignes)

Madame Audrey NALIN, Messieurs Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Marie-Agnès ARPIN, Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Séverine FONTAINE (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Claude MAHNANA, Jacqueline POLETTI (pouvoir à Michel GIRAUDY), Emmanuelle VAUDEY (pouvoir à Audrey NALIN)

Messieurs Marc BAUER (pouvoir à Gérard MATTIS), Louis GARNIER, Eric MINORET, Robert PASCAL-MOUSSELARD (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD), Olivier PETIT (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT, Georges TRESALLET (pouvoir à Simone PERGET)

Monsieur Alain EMPRIN a quitté la séance à partir du point II 1, Délibération sur le principe de renouvellement de la délégation de service)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Arlette NOIR

N°2016-54 ETUDE DE PREFIGURATION DES COMPETENCES EAU- ASSAINISSEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION

La Communauté de communes a décidé de lancer une étude en vue de préparer au mieux les prises de compétences à intervenir à titre obligatoire à compter du 01/01/2020 dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

L'Agence de l'Eau Rhône-Alpes Méditerranée Corse a décidé d'accompagner les collectivités concernées dans le cadre d'un appel à projets pour financer les études accompagnant les transferts de compétences imposés par la loi NOTRe.

Le coût total de l'étude, après consultation dans le cadre d'un marché procédure adaptée, est de 62 000 € HT environ, pour lequel une subvention d'un montant maxima de 80% pourra être attendue.

En conséquence, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de:

- **DONNER POUVOIR** afin de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau en s'inscrivant dans l'appel à projet 2016-2018, ou tout autre subvention qui pourrait être obtenue, notamment auprès du Conseil Départemental de la Savoie.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**

